

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 207-2016

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.971

Déposée le: 30.10.2016

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Amstutz (Corgémont, Les Verts)
Gsteiger (Eschert, PEV)
Bernasconi (Malleray, PS)
Sauvain (Moutier, PSA)
Hirschi (Moutier, PSA)
Dunning (Biel/Bienne, PS)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 24.11.2016

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Qui veut la peau de l'énergie solaire ?

La presse a récemment porté à notre connaissance une décision pour le moins scandaleuse à propos du rachat par les BKW de l'énergie photovoltaïque produite par de petites installations. Le conseil d'administration du producteur d'énergie bernois a décidé de diminuer de plus de 60 pour cent le prix du rachat de l'électricité produite par ces petits producteurs.

Cette décision pourrait avoir des conséquences dramatiques pour nombres de producteurs agricoles qui ont couvert leurs bâtiments de telles installations. En effet, la durée de l'amortissement de l'investissement consenti passera d'une vingtaine d'années à près de 50 ans !

Cette décision semble d'autant plus incompréhensible que la sortie du nucléaire est programmée, et qu'il faudra tout faire pour favoriser les productions basées sur les énergies renouvelables.

Il est vrai que ce même conseil d'administration semble coutumier de décisions pour le moins étranges, tel le récent changement de dénomination de l'entreprise, qui a abandonné les initiales francophones, quand bien même le canton de Berne cherche à cultiver son bilinguisme.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Est-ce que le Conseil-exécutif a été préalablement informé officiellement de cette velléité des BKW ?
2. Est-ce que le Conseil-exécutif approuve cette décision ?
3. Est-il envisageable de surseoir à cette décision ?
4. Comment le parlement bernois pourrait-il s'opposer à cette décision ?
5. Si la décision est irrévocable, est-ce que le gouvernement est prêt à prendre des mesures pour limiter l'impact négatif auprès des petits producteurs ?

Motivation de l'urgence : Une révision de la loi est en consultation.